



Commune municipale Orvin

Orvin, le 04 novembre 2022

Ordre du jour de l'assemblée municipale du lundi 05 décembre 2022 à 20h00 à la halle de gymnastique d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2023 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88
3. Présentation du plan financier 2023-2027
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - Démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la route des Prés-d'Orvin
 - Rénovation de la façade Sud du hangar des sapeurs-pompiers et des travaux publics
5. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
6. Discuter et approuver le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable »
7. Discuter et approuver les modifications du règlement du cimetière
8. Communications du conseil municipal
9. Divers

A l'issue de cette assemblée, nous invitons les citoyens à partager le verre de l'amitié avec l'exécutif municipal.

Le budget 2023 ainsi que les règlements mentionnés aux points 5, 6 et 7 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conseil municipal